
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LE
RUISSEAU PRATT À COATICOOK PAR LA VILLE DE COATICOOK**

Cet avis est publié par la Ville de Coaticook conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

À la suite d'inondations survenue au cours des années, la Ville de Coaticook souhaite mettre en place un ouvrage de rétention des eaux sur le ruisseau Pratt (secteur de la rue Roger-Smith) de façon à régulariser l'écoulement de l'eau au centre-ville et ainsi éliminer les dommages aux immeubles. La digue prévue au projet est d'une longueur maximale de 740 m et d'une hauteur maximale de 7 m. Lors de pluie plus que centenaire, la superficie maximale inondée par la digue sera de 198 766 m². Lors de ces événements, la digue inondera la surface durant quelques heures seulement.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante:

http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-01-082

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 19 mars 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3933 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/>.

DONNÉ à Coaticook ce 17^e jour du mois de février 2021.

La greffière,


Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 17 février 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié dans le journal *Le Progrès* du 17 février 2021.

Donné à Coaticook ce 17 février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras